

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 avril 2018 à 19h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : M. Marcel Mainville
MMES Michèle Fournier
Nancy Cloutier
Sophie Côté
Nathalie Francoeur
Josée Boulay

Étaient également présents Mesdames Marie Dufresne, directrice générale et Léona Francoeur, adjointe, monsieur Stéphane Langlais, coordonnateur travaux publics.

2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Denis Fortin constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 070-04-18

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ, CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adoptée.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux du mois de mars
- 5- Correspondance du mois (**pour votre information- et certaines nécessiteront un suivi- comprend toute la correspondance que l'on reçoit**)
- 6-- rapport du conseil, et suivi des procès- verbaux :
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer-
- 9- **Résolutions et règlements:**
 - 9.1 : regroupement de services/MRC Voir projet de résolution
 - 9.2 : demande d'exemption de taxes/colombien/voir art. de lois (NOTE 1)
 - 9.3 : Rapport trimestriel eau potable/Norda
 - 9.4 : GTI- entente ??? à vérifier- veut une rencontre
 - 9.5 : Demande de Télé-Sourire/télé don
 - 9.6 : Soumission pour devis/TECQ/Rapport/voir lettre du MAMOT
 - 9.7 : employé chalet des sports ??/ travaux à faire d'ici fin mai
 - 9.8 : situation préoccupante service sécurité incendie/dossier pompier
 - 9.9 : soumission d'Ohméga /débitmètre eaux usées et eau potable
 - 9.10 : ouverture soumission vidange de fosses septiques
 - 9.11 : route du Brûlé/MTQ/ voir résolution
 - 9.12 : demande de CA pour désensablage rivière du Grand Cloridorme
 - 9.13 : Demande aide financière fabrique de Cloridorme
 - 9.14 : Demande aide financière/piscine jeunes de l'Estran
 - 9.15 : Demande aide financière maison des aînés
 - 9.16 : demande de dons (personnes handicapées visuelles
 - 9.17 : demande adhésion CREGIM
 - 9.18 : Proclamation de la semaine de la santé mentale
 - 9.19 : Pompe doseuse
 - 9.20 : nomination substitut MRC (cas absence du maire)
 - 9.21 : rencontre bibliothèque-rencontre sectorielle
 - 9.22 : demandes de la marche de la mémoire
 - 9.23 : URLS réunion Gaspé- SADC
 - 9.24 : Demande SIA
 - 9.25 : formation travaux publics
 - 9.26 : pesée ordures ménagères
 - 9.27 : heures supplémentaires
 - 9.28 : fosse en dérangement
 - 9.29 : demande d'appui Halte parents

10- note DG (si nécessaire) rapport financier Comité des Loisirs- dépôt d'une balance de vérification et le plan d'action de chacun des conseillers- liste des dossiers en suspend

11- Rapport de l'inspecteur municipal

12- Rapport du chef pompier

13-Période de questions

14-Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 071-04-18

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mars 2018

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mars 2018, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mars 2018 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation
La correspondance fait partie intégrale de ce procès-verbal

6- RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS.

Ce point est annulé pour cette séance.

Résolution # 072-04-18

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} mars au 31 mars 2018

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de mars de la municipalité pour un montant de 97 847.19\$, incluant prélèvements et salaires. De plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, le paiement direct et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu) de même que les écritures de fin de mois, paraphé par tous et les conciliations bancaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès-verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

Résolution # 073-04-18

8-ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés et vérifiés par les deux conseillères mandatées sur ce dossier et approuvé par les autres membres du conseil. Une copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 Résolution # 074-04-18

Regroupement de services

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à une étude visant le regroupement des services pour la gestion des matières résiduelles et donné ainsi le mandat à Raymond Chabot Grant Thornton de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal n'était pas au courant de cette décision avant de recevoir une ébauche de l'étude en question;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà par le passé procédé à une validation de ses chiffres par une firme comptable externe, afin de connaître le coût exact de sa gestion des matières résiduelles et de la récupération versus la taxation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme n'est pas dans une situation précaire pouvant affecter son service de collecte, que les citoyens sont taxés équitablement en fonction des dépenses réelles, que le véhicule est dans un très bon état et ne nécessitera pas de changement avant plusieurs années;

CONSIDÉRANT également qu'en ce qui concerne le compostage, nous sommes à analyser, avec les autorités compétentes, une manière de fonctionner selon la réalité de notre municipalité et qui respectera les exigences gouvernementales;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme demande à la MRC de la Côte-de-Gaspé de ne pas tenir compte de sa participation à ce regroupement, qui nous semble imposé.

QUE nous offrons déjà le service à la municipalité voisine, soit Petite Vallée et que toutes les parties sont satisfaites de cette situation.

QUE concernant le compostage, nous mettrons de l'avant des incitatifs selon notre réalité, notamment population âgée vivant seule, peu de jeunes familles, etc..

QUE Cloridorme ne compte plus que 600 habitants, que le conseil municipal supportera les citoyens afin d'améliorer et d'augmenter les volumes de récupération et du compostage sur une base volontaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

9.2 Résolution # 075-04-18

Demande d'exemption de taxes/Colombien

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE, IL EST
RÉSOLU :

Que la municipalité n'a pas le droit de ne pas taxer un bâtiment qui est porté au rôle et qui est imposable. Les seuls bâtiments qui ne sont pas taxés sont ceux qui ont une vocation religieuse, de charité reconnu par la Commission municipale du Québec et les immeubles appartenant aux gouvernements, voir article 204 de la Loi sur la Fiscalité municipale, ou selon un règlement municipal autorisant cette pratique dans un secteur reconnu et identifié.

QUE le conseil municipal a déjà apporté son appui aux Chevaliers de Colomb dans une demande qu'il devait adresser à la CMQ par le passé et que le conseil municipal est toujours en accord avec cet appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Résolution # 076-04-18

Rapport trimestriel en eau potable

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'offre présentée par Norda Stello pour les rapports trimestriels de 2018 au montant de 2 200\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Résolution # 077-04-18

Demande de GTI

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST
RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme accepte la demande de GTI à savoir : utilisation de l'équipement municipal et les modifications tels que présenté par son représentant, Maxime Chartrand et autorise son maire monsieur Denis Fortin et sa directrice générale madame Marie Dufresne à signer le protocole d'entente et tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Résolution # 078-04-18

Demande de don/Télé-Sourire

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme accepte de participer pour un montant de 50\$ au Télé don de Télé-Sourire, selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

9.6 Résolution # 079-04-18

Proposition de services/ Préparation d'un devis d'appel d'offres professionnels et participation au comité de sélection

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la proposition d'honoraires présentée par madame France Thibault pour préparer un devis d'appel d'offres de services professionnels nous permettant de mandater une firme d'ingénierie qui réalisera une étude préliminaire visant à définir notre projet de mise aux normes de l'eau potable. Le budget proposé pour les diverses tâches est de 5 500\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 : Tâches préposé entretien/Chalet des sports tel que préparé par le conseil

9.8 : Dossier incendie/rencontre prévue avec les pompiers volontaires par les responsables du dossier, monsieur le maire et la conseillère responsable madame Sophie Côté.

9.9 Résolution # Résolution # 080-04-18

Vérification débitmètre par Ohméga et UPS poste de chloration

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLERE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise Ohméga à procéder à la calibration du débitmètre au coût de 750\$ pour les eaux usées et 450\$ pour celui en eau potable à condition qu'un regard soit fait afin de permettre la vérification, et un UPS au bâtiment de chloration afin de régler le problème rencontré lors de la lecture des rapports au coût de 243\$ à ces montants faut ajouter les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Résolution # 081-04-18

Ouverture soumission/vidange de fosses

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil a reçu deux soumissions : Plante Vacuum, 295\$ par vidange plus taxes. Sani Manic 250\$/vidange plus taxes.

QUE le conseil municipal accepte la soumission la plus basse qui est celle de Sani Manic au coût unitaire de 250\$ plus taxes applicables pour l'année 2018.

Le fonctionnement est le même, après vérification par les employés une liste est acheminée à l'entrepreneur et un employé municipal est présent dans le secteur centre du village (égout municipal) et la facturation est faite selon le nombre de vidanges effectué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 Résolution # 082-04-18

Route du Brûlé/affaissement du mur de soutènement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme voulait effectuer des travaux de pavage dans la route du Brûlé, mais qu'un affaissement du mur de soutènement ayant été constaté les travaux n'ont pu être réalisés;

CONSIDÉRANT QU'après vérification il semblerait que le problème de la route du Brûlé est directement lié aux travaux que vous avez effectués sur la route 132, exactement en haut de la route du Brûlé;

CONSIDÉRANT QU'une visite terrain par un ingénieur a eu lieu et qu'il recommande une étude géotechnique afin de connaître la situation réelle du mur de soutènement de la route;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a déjà fait parvenir au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports par la résolution #130-06-17 cette constatation et qu'aucun suivi n'a été acheminé à la municipalité depuis;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR SOPHIE CÔTÉ
CONSEILLÈRE ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de donner suite à cette demande afin d'éviter une situation plus problématique pour le futur.

QUE la municipalité de Cloridorme n'a pas l'expertise nécessaire, ni les moyens financiers de procéder à l'étude géotechnique et demande donc au ministère de réaliser cette étude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 Résolution # 083-04-18

Demande de CA/MDDELCC

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise sa directrice générale madame Marie Dufresne à présenter une demande au MDDELCC afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour désensabler la rivière du Grand Cloridorme advenant un risque d'inondation dans le secteur, causé par l'amoncellement de sable à l'embouchure de la Rivière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 : Résolution # 084-04-18

Demande de don/Fabrique de Cloridorme

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE, IL EST
RESOLU :

QUE le conseil municipal ne peut aider légalement un bâtiment de culte, ces bâtiments étant régis par la Loi sur les fabriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.14 : Résolution # 085-04-18

Demande d'aide financière/piscine

CONSIDÉRANT QUE le comité « démarche intégrée de développement social de la Côte-de-Gaspé » en collaboration avec le Pavillon des sports Marcel-Bujold et le TACIM a mis sur pied un projet pilote de cours junior avec les enfants de l'Estran;

CONSIDÉRANT QUE nous avons été sollicitée afin de contribuer au coût de transport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Côte-de-Gaspé dispose d'un budget pour des projets jeunesse devant être répartie entre toutes les municipalités de la MRC et qu'elle confirme l'acceptabilité de ce projet ;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR NANCY CLOUTIER CONSEILLERE, IL EST RESOLU :

QUE la municipalité accepte que sa contribution pour le transport des enfants à la piscine de Gaspé, d'une somme de 100 \$ par enfant, soit réduite du montant de sa subvention jeunesse réservée à la MRC ;

QUE le montant de la contribution soit versé par la municipalité et que la demande de remboursement soit acheminée à la MRC par la suite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.15 : Résolution # 086-04-18

Programme municipal d'aide financière complémentaire au programme supplément au loyer

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLERE, IL EST RESOLU :

QUE la municipalité participera au Programme de Supplément au loyer pour le projet de construction de la maison des aînés de Grande Vallée, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10% pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20% des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation, soit un montant de 544.98\$ (document présenté).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.16 Résolution # 087-04-18

Demande de don/Club Karaté

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RESOLU :

QUE le conseil municipal accorde un montant de 50\$ au club de Karaté selon la politique en vigueur dans la municipalité. (jeune de Cloridorme inscrit)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.17 annulé

Maire

Sec-trésorière

9.18 : Résolution # 088-04-18

Proclamation de la semaine de la santé mentale

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la Santé mentale se déroule du 7 au 13 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le thème «Agir pour donner du sens» vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 «Semaine de la santé mentale» et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce Agir pour donner du sens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.19 : Résolution # 089-04-18

Pompe doseuse

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE, IL EST RESOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une pompe doseuse pour la chloration afin d'en avoir toujours une en inventaire advenant un bris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.20 : Résolution # 090-04-18

Substitut MRC (absence du maire)

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RESOLU :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Marcel Mainville comme substitut (maire) auprès de la MRC advenant une absence de monsieur le maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.21 : Résolution # 091-04-18

Rencontre sectorielle/bibliothèque

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE, IL EST RESOLU :

QUE le conseil municipal autorise les bénévoles de la bibliothèque à participer à la rencontre sectorielle qui se tiendra à St-Majorique en mai. Les frais inhérents à ce

déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.22 : Résolution # 092-04-18

Marche de la mémoire/Édition 2018

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE, IL EST RESOLU :

QUE le conseil municipal accorde un montant de 50\$ à l'organisme « la marche de la mémoire » et autorise la circulation dans ses routes municipales de même qu'une présence des pompiers volontaires et premiers répondants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.23 : Résolution # 093-04-18

Rencontres prévues /Gaspé

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RESOLU :

QUE le conseil municipal mandate mesdames Nancy Cloutier et Michèle Fournier à participer à la rencontre de l'URLS qui se tiendra à Gaspé le 24 avril prochain. Les frais inhérents à ce déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.24 : Résolution # 094-04-18

Projet Rando-Gaspésie/compostelle gaspésien

CONSIDÉRANT QUE des membres du comité du SIA ont rencontré le conseil municipal afin de présenter le projet Rando-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le sentier International des Appalaches relie Matapédia à Cap Gaspé et qu'il y a eu une fréquentation de plus en plus importante au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour but de faire connaître encore plus la Gaspésie et par le fait même les municipalités reliées par ce sentier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme possède des sentiers pédestres aménagés près de certains lacs de l'arrière-pays et qu'il serait intéressant de les faire connaître;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme considère important de conserver et d'améliorer ce sentier (SIA);

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE ET IL EST RESOLU :

QUE le conseil municipal donne son appui au comité du SIA et accepte de participer pour un montant de 1 250\$ représentant ses 25km de sentier du secteur, conditionnel à ce que le projet ait lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.25 : Résolution # 095-04-18

Formation employés travaux publics

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RESOLU :

QUE le conseil municipal autorise les formations suivantes pour ses employés : espace clos et tranchées (Stéphane Langlais et Paul René Francoeur) SIMDUT (Stéphane Langlais). Tous les coûts reliés à ces formations (inscription et déplacement) sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.26 : Résolution # 096-04-18

Pesée camion ordures

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme est incluse dans le Plan de gestion des matières résiduelles de la Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE selon ce plan, la cueillette des ordures ménagères devraient se faire une fois aux 2 semaines;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques mois le volume a beaucoup diminué et faire la cueillette à chaque semaine ne s'avère pas avantageux, le camion n'étant qu'à demi plein;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes à restructurer nos procédés afin de respecter les normes gouvernementales;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RESOLU :

QUE dorénavant les employés responsables de la cueillette des ordures ménagères devront aller faire peser le camion afin de connaître le bon volume et pouvoir ainsi procéder aux modifications nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.27 : remis à une prochaine rencontre

9.28 : Résolution # 097-04-18

Fosses septiques/secteur égout

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RESOLU :

QUE le conseil municipal procèdera à une vérification des fosses qui ont été installées dans le secteur centre (projet égout) afin de vérifier les installations et procéder aux modifications nécessaires, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

9.29 : Résolution # 098-04-18

Appui Halte-parents de la vallée - projet d'acquisition d'un bâtiment

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLERE, IL EST RESOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme appuie Halte-Parents de la Vallée dans leurs démarches pour l'achat d'un immeuble pour la relocalisation de l'organisme afin de poursuivre son offre de services et d'activités auprès des familles du secteur de l'Estran.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Directrice générale

Rapport financier Comité des Loisirs- dépôt d'une balance de vérification et le plan d'action de chacun des conseillers- liste des dossiers en suspend

11- Rapport du coordonnateur des travaux publics :

Travaille avec l'inspecteur et attend de suivre ses formations bientôt.

12- Rapport du chef pompier

Monsieur Pruneau ayant démissionné, il n'y a plus de chef pompier à Cloridorme.

13- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question.

Clôture de la séance

14-Résolution # 099-04-18

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 19h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Denis Fortin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Sec-trésorière
